

**Régime de retraite de
l'Université de Montréal**
États financiers
au 31 décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Situation financière	5
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	6
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite	7
Notes complémentaires	8 - 31

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du comité de retraite de
Régime de retraite de l'Université de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite de l'Université de Montréal (ci-après « le Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2022 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction du Régime est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du Régime qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'Université de Montréal a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 19 mai 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126944

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Situation financière

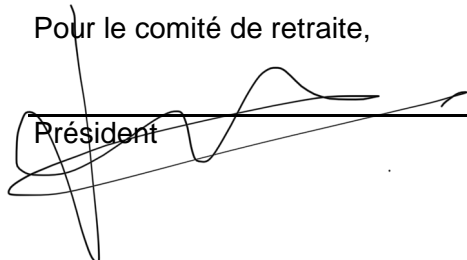
au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actif		
Placements (note 3)		
Titres du marché monétaire	146 545	133 462
Actions	1 106 723	1 347 200
Obligations et autres titres de dette	1 369 216	1 565 661
Parts de fonds communs de placement et autres investissements	<u>1 896 817</u>	<u>2 042 873</u>
	<u>4 519 301</u>	<u>5 089 196</u>
Cotisations à recevoir		
Participants	6 305	6 089
Promoteur	7 492	6 968
Transferts	338	
Intérêts et dividendes à recevoir	11 138	9 013
Sommes à recevoir découlant de la cession de placements	35 974	14 898
Plus-value non réalisée sur les instruments financiers dérivés (note 4)	854	14 082
Plus-value non réalisée sur les titres mis en pension (note 5)	2 580	7 696
Autres	10 305	1 328
Trésorerie	<u>40 826</u>	<u>40 081</u>
	<u>4 635 113</u>	<u>5 189 351</u>
Passif		
Sommes à payer découlant de l'acquisition de placements	37 025	15 984
Moins-value non réalisée sur les instruments financiers dérivés (note 4)	14 732	9 540
Autres créditeurs (note 6)	<u>8 448</u>	<u>7 522</u>
	<u>60 205</u>	<u>33 046</u>
Actif net disponible pour le service des prestations	4 574 908	5 156 305
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (note 7)	4 349 467	4 280 465
EXCÉDENT	225 441	875 840

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,


Président


Secrétaire

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>5 156 305</u>	<u>4 813 507</u>
Augmentation		
Revenus de placements (note 8)	94 698	90 582
Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes	<u>(568 228)</u>	<u>356 521</u>
	(473 530)	447 103
Cotisations (note 14)		
Participants		
Exercice et stabilisation	50 064	47 509
Équilibre, droits résiduels et marge de prudence	1 810	1 715
Services passés	382	403
Promoteur		
Exercice et stabilisation	61 030	57 777
Équilibre, droits résiduels et marge de prudence	1 421	1 344
Transferts	<u>6 974</u>	<u>3 558</u>
	(351 849)	559 409
Diminution		
Prestations versées (note 10)	199 707	190 139
Remboursements et transferts (note 11)	14 722	10 899
Frais d'administration et de gestion des placements (note 12)	<u>15 119</u>	<u>15 573</u>
	229 548	216 611
Augmentation (diminution) nette	(581 397)	342 798
Solde à la fin	<u>4 574 908</u>	<u>5 156 305</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>4 280 465</u>	<u>4 147 106</u>
Augmentation		
Cotisations des participants au programme de rachat des services passés	382	403
Ententes de transfert	6 974	3 558
Intérêts cumulés sur les prestations	235 372	223 559
Prestations constituées	101 333	104 804
Provision pour reliquats futurs	2 190	2 073
	<u>346 251</u>	<u>334 397</u>
Diminution		
Modifications des hypothèses actuarielles (note 7)	9 192	
Prestations versées (note 10)	199 707	190 139
Remboursements et transferts (note 11)	14 722	10 899
Gains actuariels	53 628	
	<u>277 249</u>	<u>201 038</u>
Augmentation nette	<u>69 002</u>	<u>133 359</u>
Solde à la fin (a)	<u><u>4 349 467</u></u>	<u><u>4 280 465</u></u>

(a) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les obligations au titre des prestations de retraite ont été établies selon les hypothèses définies par l'actuaire du Régime au 31 mai 2022. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, les obligations au titre des prestations de retraite ont été établies selon les hypothèses définies par l'actuaire du Régime au 31 décembre 2019. L'ensemble des hypothèses est révisé au moins tous les trois ans en accord avec les exigences de Retraite Québec, lors de l'évaluation actuarielle complète du Régime.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

La description du Régime de retraite de l'Université de Montréal (ci-après « le Régime ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on se référera au Règlement du Régime.

Généralités

L'Université de Montréal (ci-après « le promoteur ») offre à l'ensemble de ses salariés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par le promoteur et les participants. Le Régime est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), sous le numéro 21954, et auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Financement du Régime

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), le promoteur et les participants doivent cotiser au Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle effectuée au moins tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 mai 2022.

Prestations au titre des services

Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de service créditées, multiplié par 2 % du salaire moyen des trois meilleures années de service. Pour les crédits de rente accumulés à compter du 1^{er} janvier 2013, le salaire annuel moyen est évalué avec les cinq meilleures années de service. Toutefois, le salaire moyen des trois meilleures années de service est maintenu si celui-ci est inférieur à 150 % de la moyenne, sur trois ans, du maximum des gains admissibles (MGA). Ces prestations sont réduites de 1/35^e de la rente payable par le Régime de rentes du Québec par année de service décomptée (maximum : 35 années). Cependant, les prestations sont limitées à la rente maximale permise par les règles de l'Agence du revenu du Canada.

Le service décompté est la somme de ce qui suit :

- Les années de service créditées entre le 1^{er} janvier 1966 et le 31 décembre 1989, mais à raison d'une année de service décomptée pour chaque période de deux années de service créditées;
- Les années de service créditées à compter du 1^{er} janvier 1990.

Pour un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 60 ans, les prestations de retraite seront réduites.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Prestation de transition

Un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 65 ans reçoit, jusqu'à l'âge où il est admissible à la pension de la Sécurité de la vieillesse, une prestation de transition dont le montant est équivalent à la rente payable de la Sécurité de la vieillesse. Cette prestation est réduite pour un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 60 ans s'il a moins de 30 années de service ou s'il a cumulé moins de cinq années de service créditées. La prestation est aussi réduite, dans certains cas, pour tenir compte des limites de la rente maximale.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la prestation de transition s'accumule sur 30 années de service continu et est réduite pour un participant qui prendra sa retraite avant 60 ans.

Prestations aux survivants et remboursements en cas de décès

Lors du décès d'un retraité qui avait un conjoint lors de la prise de retraite, des prestations au survivant sont versées au conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, au bénéficiaire désigné. Ces prestations sont équivalentes aux soldes des 60 premiers versements mensuels de prestations qu'aurait reçus le retraité. Par la suite, le conjoint admissible reçoit, sa vie durant, 60 % de la rente, incluant toute indexation appliquée à la rente du retraité.

Lorsque le participant retraité n'avait pas de conjoint lors de la prise de retraite et décède avant que le solde des 120 premiers versements mensuels ne lui ait été versé, ses ayants droit reçoivent la valeur actuelle du solde des 120 premiers versements.

Pour les crédits de rente accumulés à compter du 1^{er} janvier 2013, que le participant retraité ait un conjoint ou non, la prestation de décès est celle qui était prévue pour les participants sans conjoint avant le 1^{er} janvier 2013, soit une rente dont les 120 premiers versements sont garantis.

Remboursements de cotisations ou rente différée

Lors de son départ, le participant a droit à une rente différée payable à compter de la date facultative de sa retraite. Par contre, si la valeur actuarielle des prestations créditées au départ du participant est inférieure à 20 % du maximum des gains admissibles, en vertu de Retraite Québec, le participant reçoit le remboursement de cette valeur.

Transferts

Tout participant non actif, âgé de moins de 55 ans, qui a acquis le droit à une rente différée peut demander le transfert de la valeur actuarielle de cette rente :

- au régime de retraite de son nouvel employeur; ou
- à un compte de retraite immobilisé; ou
- à une compagnie d'assurances pour acheter une rente viagère; ou
- à un fonds de revenu viager.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le transfert des droits à l'extérieur du Régime est effectué en fonction du degré de solvabilité lorsque le participant a la possibilité de maintenir ses droits dans le Régime.

Indexations

Les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2006 et couramment versées aux retraités ainsi que les prestations créditées aux ex-participants qui ont conservé le droit à une rente différée ont été indexées à 100 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les prestations acquises depuis le 1^{er} janvier 2006 sont sujettes à une indexation de 75 % de l'indice des prix à la consommation.

Allocation de l'excédent d'actifs en cours de régime

Tout excédent mis en évidence par une évaluation actuarielle doit servir d'abord à maintenir une réserve de 8 % du passif actuariel (le passif étant évalué sur base de continuité avec un taux d'actualisation sans marge implicite). Après constitution de cette marge, l'excédent servira à accorder une indexation ponctuelle des rentes versées et différées jusqu'à concurrence de 100 % de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC). Si un excédent d'actif est toujours disponible, il servira à augmenter le taux d'indexation automatique des rentes (pour les participants actifs et non actifs) jusqu'à concurrence de 100 % de l'augmentation de l'IPC :

- En bonifiant d'un même pourcentage les crédits de rente non encore pleinement indexés;
 - En commençant par les années où le taux d'indexation automatique est le plus près de 75 %.
- Le taux d'augmentation automatique doit être au moins égal à 3 % pour une période donnée.

Par la suite, si un excédent d'actif est toujours disponible, une réserve sera créée pour l'amélioration future à l'indexation automatique des rentes pour les 30 prochaines années suivant l'évaluation actuarielle. Toute autre distribution d'excédent d'actif subséquente devra faire l'objet d'une modification au Règlement du Régime.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité des activités. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Impôts sur le revenu

Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôts.

Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au cours moyen de la période. Les gains et les pertes de change sur les placements et les passifs connexes sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes.

Placements et passifs connexes

Les placements et les passifs connexes se composent des placements, de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les instruments financiers dérivés et de la plus-value non réalisée sur les titres mis en pension, et sont présentés à l'état de la situation financière.

Les opérations relatives aux placements sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les instruments financiers du Régime comptabilisés à la juste valeur à la date de fin d'exercice se composent uniquement des placements et des passifs connexes. Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les placements sur le marché monétaire sont constitués de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de billets à escompte dont les échéances varient de un à douze mois. La juste valeur de ces titres est évaluée en fonction du taux du marché;
- La juste valeur des placements en actions inscrites à la Bourse est établie selon le cours à la clôture des marchés boursiers. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie selon des méthodes d'évaluation couramment employées tenant compte de données observées sur les marchés;

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- La juste valeur des obligations et autres titres de dette des obligations financées au moyen de mises en pension assorties de conventions de rachat est déterminée par la moyenne des cours de courtiers lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles, la juste valeur de ces titres est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux de rendement reflétant les conditions des marchés obligataires ou sur la base de titres comparables;
- La juste valeur des parts de fonds communs de placement en titres du marché monétaire, en actions et en obligations est déterminée à partir des valeurs transmises par les fiduciaires des fonds des gestionnaires de portefeuille au gardien de valeurs. La juste valeur des investissements dans les fonds de fonds de couverture est déterminée par l'administrateur externe de chaque fonds. La juste valeur des autres investissements est établie au moyen de techniques d'évaluation appropriées. Cette juste valeur est déterminée, lorsque le titre est coté en Bourse, par le marché ou par les gestionnaires des fonds. Les techniques d'évaluation des gestionnaires des fonds sont basées, par exemple, sur des multiples des bénéficiaires, sur la valeur des dernières rondes de financement ou encore sur le coût;
- La juste valeur des contrats de change est établie en fonction du taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. La juste valeur des contrats à terme cotés en Bourse est établie par le marché.

Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations et à partir des hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle au 31 mai 2022. Le comité de retraite juge que ces hypothèses sont toujours adéquates dans le cadre de l'extrapolation des obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2022. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de préparation des états financiers correspond à l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation, laquelle est préparée selon la dernière évaluation actuarielle disponible et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice.

Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le Régime. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution, sauf s'ils sont connus avant leur distribution, auquel cas ils sont constatés au moment où ils sont acquis.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des espèces. Il conserve les risques et avantages liés à ces titres, qui demeurent comptabilisés à l'état de la situation financière. Quant aux garanties reçues, elles ne sont pas comptabilisées à l'état de la situation financière.

Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Revenus de placements.

Cotisations

Les cotisations des participants et du promoteur sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

Montants à recevoir et à transférer en vertu des ententes de transférabilité

Les montants à recevoir et à transférer en vertu des ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsqu'ils ont été établis par les actuaires des parties concernées et lorsque des demandes de transfert sont signées par les employés.

Montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants

Le passif découlant des montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants est comptabilisé lorsque des demandes de remboursement sont signées par les participants et, dans le cas du décès de participants, lorsque aucune rente n'est payable à leur conjoint.

3 - PLACEMENTS

Sommaire

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Titres du marché monétaire	146 545	133 462
Actions	1 106 723	1 347 200
Obligations et autres titres de dette	1 369 216	1 565 661
Parts de fonds communs de placement et autres investissements	1 896 817	2 042 873
	<u>4 519 301</u>	<u>5 089 196</u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - PLACEMENTS (suite)

Titres du marché monétaire

La concentration de placements en titres du marché monétaire n'est pas présentée en raison de l'échéance rapprochée de ceux-ci.

Actions

Les concentrations des placements en actions par secteur d'activité et par secteur géographique se détaillent comme suit :

Concentration par secteur d'activité

	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Finances	202 495	18,30	235 793	17,50
Consommation discrétionnaire	191 719	17,32	192 189	14,27
Industrie	185 111	16,73	206 004	15,29
Technologies de l'information	123 361	11,15	199 616	14,82
Matériaux	94 202	8,51	114 885	8,53
Santé	79 934	7,22	131 380	9,75
Énergie	77 211	6,98	72 535	5,38
Télécommunications	64 658	5,84	70 648	5,24
Biens de consommation de base	48 760	4,41	72 599	5,39
Immobilier	25 081	2,27	31 254	2,32
Services publics	14 123	1,28	20 017	1,49
Non ventilés	68	0,01	280	0,02
	1 106 723	100,00	1 347 200	100,00

Concentration par secteur géographique

	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Canada	482 340	43,58	595 651	44,21
Pays développés (excluant États-Unis et Canada)	389 447	35,19	492 625	36,57
Pays émergents	141 622	12,80	134 570	9,99
États-Unis	93 314	8,43	124 354	9,23
	1 106 723	100,00	1 347 200	100,00

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - PLACEMENTS (suite)

Obligations et autres titres de dette

Concentration des placements en obligations et autres titres de dette

	2022				
	Échéance			Total	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
\$	\$	\$	\$	%	
À rendement réel		31 454	191 592	223 046	16,29
Fédérales		17 012	174 588	191 600	13,99
Provinciales et garanties		31 061	533 377	564 438	41,22
Sociétés		3 961	386 171	390 132	28,50
	-	<u>83 488</u>	<u>1 285 728</u>	<u>1 369 216</u>	<u>100,00</u>
					2021
	Échéance				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
	\$	\$	\$	\$	%
À rendement réel		32 713	225 523	258 236	16,49
Fédérales	18 281	73 417	138 986	230 684	14,73
Provinciales et garanties		20 481	619 553	640 034	40,88
Sociétés		21 822	414 885	436 707	27,90
	<u>18 281</u>	<u>148 433</u>	<u>1 398 947</u>	<u>1 565 661</u>	<u>100,00</u>

Rendement à échéance

	2022			
	Échéance			Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
%	%	%	%	
À rendement réel	-	1,52	1,36	1,38
Fédérales		3,75	3,33	3,37
Provinciales et garanties		4,47	4,30	4,31
Sociétés		5,03	5,28	5,28
Moyenne pondérée	-	<u>4,28</u>	<u>4,49</u>	<u>4,48</u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - PLACEMENTS (suite)

	Échéance			2021
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	%	%	%	%
À rendement réel	–	(0,91)	(0,19)	(0,28)
Fédérales	0,24	1,11	1,54	1,30
Provinciales et garanties		1,92	2,45	2,43
Sociétés		1,68	3,42	3,34
Moyenne pondérée	0,24	1,36	2,69	2,54

Parts de fonds communs de placement et autres investissements

L'information obtenue du gardien de valeurs ne permet pas de fournir le détail par secteur d'activité des placements en parts de fonds communs de placement, mais seulement par secteur géographique et par catégorie d'actifs.

Par secteur géographique

	2022		2021	
	\$	%	\$	%
États-Unis	1 396 756	73,64	1 435 809	70,28
Pays développés (excluant États-Unis et Canada) et émergents	301 836	15,91	347 878	17,03
Canada	198 225	10,45	259 186	12,69
	1 896 817	100,00	2 042 873	100,00

Par catégorie d'actifs

	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Titres du marché monétaire	87 093	4,59	112 832	5,52
Actions	203 537	10,73	416 700	20,39
Autres				
Placements immobiliers	464 561	24,49	424 437	20,77
Placements privés	279 719	14,75	306 191	14,99
Placements en infrastructures	352 130	18,56	288 581	14,13
Fonds et fonds de fonds de couverture	270 221	14,25	245 741	12,03
Obligations de pays émergents	239 556	12,63	248 391	12,17
	1 896 817	100,00	2 042 873	100,00

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - PLACEMENTS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données observables directement ou indirectement (autres que les cours visés au niveau 1);
- Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un placement est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Les niveaux d'évaluation ne constituent pas une indication du risque associé aux titres (note 13).

Le tableau suivant présente les placements évalués à la juste valeur sur une base récurrente classés selon la hiérarchie des évaluations décrite ci-dessus :

	2022			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Placements				
Titres du marché monétaire		146 545		146 545
Actions	1 106 723			1 106 723
Obligations et autres titres de dette		1 360 379	8 837	1 369 216
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Titres du marché monétaire	87 093			87 093
Actions	193 197	10 340		203 537
Autres				
Fonds et fonds de fonds de couverture		270 221		270 221
Placements immobiliers		24 441	440 120	464 561
Placements privés			279 719	279 719
Placements en infrastructures			352 130	352 130
Obligations de pays émergents		239 556		239 556

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - PLACEMENTS (suite)

				2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Plus-value non réalisée sur les contrats de change		854		854
Plus-value non réalisée sur les titres mis en pension		2 580		2 580
	<u>1 387 013</u>	<u>2 054 916</u>	<u>1 080 806</u>	<u>4 522 735</u>
Moins-value non réalisée sur les contrats de change		2 618		2 618
Moins-value non réalisée sur les contrats à terme	12 114			12 114
	<u>12 114</u>	<u>2 618</u>	<u>—</u>	<u>14 732</u>
	<u>1 374 899</u>	<u>2 052 298</u>	<u>1 080 806</u>	<u>4 508 003</u>
				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements				
Titres du marché monétaire		133 462		133 462
Actions	1 347 200			1 347 200
Obligations et autres titres de dette		1 554 835	10 826	1 565 661
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Titres du marché monétaire	112 832			112 832
Actions	401 671	15 029		416 700
Autres				
Fonds et fonds de fonds de couverture		245 741		245 741
Placements immobiliers		30 295	394 142	424 437
Placements privés			306 191	306 191
Placements en infrastructures			288 581	288 581
Obligations de pays émergents		248 391		248 391
Plus-value non réalisée sur les contrats de change		1 268		1 268
Plus-value non réalisée sur les contrats à terme	12 814			12 814
Plus-value non réalisée sur les titres mis en pension		7 696		7 696
	<u>1 874 517</u>	<u>2 236 717</u>	<u>999 740</u>	<u>5 110 974</u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - PLACEMENTS (suite)

				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Moins-value non réalisée sur les contrats de change		6 295		6 295
Moins-value non réalisée sur les contrats à terme	3 245			3 245
	<u>3 245</u>	<u>6 295</u>	<u>–</u>	<u>9 540</u>
	<u>1 871 272</u>	<u>2 230 422</u>	<u>999 740</u>	<u>5 101 434</u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - PLACEMENTS (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3 entre le début et la fin de l'exercice :

	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2022 \$	Total des gains (pertes) et (distributions en capital) (a) \$	Achats \$	Juste valeur au 31 décembre 2022 \$
Placements				
Obligations et autres titres de dette	10 826	(1 989)		8 837
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Placements immobiliers	394 142	21 656	24 322	440 120
Placements privés	306 191	(55 316)	28 844	279 719
Placements en infrastructures	288 581	29 168	34 381	352 130
	999 740	(6 481)	87 547	1 080 806
	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2021 \$	Total des gains (pertes) et (distributions en capital) (a) \$	Achats \$	Juste valeur au 31 décembre 2021 \$
Placements				
Obligations et autres titres de dette	8 303	(647)	3 170	10 826
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Placements immobiliers	338 766	40 276	15 100	394 142
Placements privés	247 051	6 167	52 973	306 191
Placements en infrastructures	244 484	16 077	28 020	288 581
	838 604	61 873	99 263	999 740

(a) Le total des gains (pertes) et (distributions en capital) est compris dans le poste Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4 - PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La plus-value (moins-value) non réalisée sur les instruments financiers dérivés se compose de contrats de change et de contrats à terme. La plus-value (moins-value) des instruments financiers dérivés se détaille comme suit :

	2022			
	Montant notionnel de référence	Plus-value non réalisée	Moins-value non réalisée	Moins-value non réalisée nette
	\$	\$	\$	\$
Contrats de change	500 004	854	(2 618)	(1 764)
Contrats à terme	379 867		(12 114)	(12 114)
		<u>854</u>	<u>(14 732)</u>	<u>(13 878)</u>
				2021
	Montant notionnel de référence	Plus-value non réalisée	Moins-value non réalisée	Plus-value (moins-value) non réalisée nette
	\$	\$	\$	\$
Contrats de change	609 626	1 268	(6 295)	(5 027)
Contrats à terme	620 947	12 814	(3 245)	9 569
		<u>14 082</u>	<u>(9 540)</u>	<u>4 542</u>

Tous les contrats de change et tous les contrats à terme en portefeuille au 31 décembre 2022 ont une échéance de moins de trois mois.

5 - PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR LES TITRES MIS EN PENSION

Le Régime peut gérer le risque de taux d'intérêt et/ou tenter de bonifier le rendement par l'utilisation de stratégies en superposition. Le Régime finance l'achat d'obligations au moyen de transactions de mise en pension. Ces transactions de mise en pension consistent à vendre des obligations et à les racheter à une date et à un prix fixés à l'avance.

	2022			2021
	Juste valeur	Coût	Plus-value non réalisée	Plus-value non réalisée
	\$	\$	\$	\$
Titres mis en pension	<u>4 192</u>	<u>1 612</u>	<u>2 580</u>	<u>7 696</u>

Tous les titres mis en pension au 31 décembre 2022 sont assortis d'une convention de rachat dont l'échéance est inférieure à trois mois.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

6 - AUTRES CRÉDITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Cotisations perçues d'avance pour le paiement de reliquats	3 402	2 209
Frais de gestion des placements et de garde de valeurs à payer	3 482	4 044
Prestations à payer	841	538
Autres frais d'administration à payer	723	731
	<u>8 448</u>	<u>7 522</u>

7 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite ont été calculées à partir de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation établie le 31 mai 2022 pour 2022 et au 31 décembre 2019 pour 2021 par TELUS Santé.

Les hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de retraite tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les principales hypothèses économiques utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	%	%
Taux d'actualisation	2023 et suivantes 5,65	2020 et suivantes 5,45
Taux d'augmentation des salaires (a)	2023 et 2024 3,25	2020, 2021 et 2022 2,00
	2025 et suivantes 2,50	2023 et suivantes 2,50
Hausse du MGA (b)	2023 et suivantes 2,50	2020 et suivantes 2,50
Taux d'inflation	2023 et suivantes 2,00	2020 et suivantes 2,00

(a) Une échelle salariale est appliquée pour « mérite et promotion » des participants. Cette échelle varie selon la fonction et l'âge du participant.

(b) Maximum des gains admissibles aux fins de Retraite Québec.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

7 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

Les données et hypothèses démographiques et économiques sont fondées sur l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation. Les principales hypothèses démographiques, ayant trait notamment à la mortalité et à l'âge de la retraite prévu, sont les suivantes :

	Exercice 2022 – espérance de vie (années) au 31 mai 2022		Exercice 2021 – espérance de vie (années) au 31 décembre 2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mortalité (participants atteignant l'âge de 60 ans)	28,9	30,7	28,8	30,6

Retraite présumée selon une table de taux de retraite basée sur la fonction, l'âge et le service

Les âges moyens projetés de prise de retraite sont les suivants :

	2022	2021
Personnel de soutien	60,1	59,7
Cadres et professionnels	61,2	60,9
Professeurs	64,3	64,2
Chargés de cours	63,8	63,8
Autres	63,0	62,9

	2022		2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pourcentage des participants avec survivants admissibles au moment de la retraite	85 %	70 %	85 %	70 %

	2022		2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Différence d'âge entre les conjoints	conjoint 4 ans plus jeune	conjoint 2 ans plus vieux	conjoint 4 ans plus jeune	conjoint 2 ans plus vieux

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

8 - REVENUS DE PLACEMENTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Revenus par catégorie d'actifs		
Titres du marché monétaire		
Intérêts	2 221	(25)
Revenu tiré de prêts de titres	6	1
Actions		
Dividendes	29 035	29 097
Revenu tiré de prêts de titres	72	76
Obligations et autres titres de dette		
Intérêts	46 818	41 675
Revenu tiré de prêts de titres	502	116
Parts de fonds communs de placement et autres investissements		
Participation au revenu net et à la distribution	17 019	20 844
	<u>95 673</u>	<u>91 784</u>
Frais de transaction	975	1 202
	<u>94 698</u>	<u>90 582</u>

9 - PRÊTS DE TITRES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Juste valeur des actifs transférés liés aux opérations de prêt de titres		
Titres du marché monétaire	25 922	2 625
Actions	59 568	50 222
Obligations et autres titres de dette	674 650	409 261
	<u>760 140</u>	<u>462 108</u>
Juste valeur des garanties reçues relativement aux actifs transférés liés aux opérations de prêt de titres	<u>780 090</u>	<u>472 067</u>

10 - PRESTATIONS VERSÉES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Prestations de retraite	181 053	173 043
Prestations aux survivants	18 654	17 096
	<u>199 707</u>	<u>190 139</u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

11 - REMBOURSEMENTS ET TRANSFERTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Prestations afférentes à des reliquats	2 190	2 073
Prestations de cessation d'emploi	9 280	7 024
Transferts	1 628	1 245
Autres prestations	1 624	557
	<u>14 722</u>	<u>10 899</u>

12 - FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES PLACEMENTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Frais de gestion des placements	11 304	12 111
Honoraires de l'actuaire	840	788
Honoraires du gardien de valeurs	621	600
Honoraires de l'auditeur	59	59
Autres frais d'administration	2 295	2 015
	<u>15 119</u>	<u>15 573</u>

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Régime est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités d'investissement et de ses opérations.

La politique de placement du Régime prévoit une diversification des risques financiers au moyen d'une diversité de placements, à savoir les titres du marché monétaire, les actions, les obligations et autres titres de dette, les parts de fonds communs de placement et autres investissements, les instruments financiers dérivés, les titres mis en pension et la trésorerie. Pour chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'exposition sont définis.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Les principaux risques financiers auxquels le Régime est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de marché

– Risque de change :

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime est exposé au risque de change en raison des placements, de la trésorerie, des intérêts et dividendes à recevoir, des sommes à recevoir découlant de la cession de placements et des sommes à payer découlant de l'acquisition de placements libellés en devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur de ces actifs et passifs. Certains placements pourraient exposer le Régime à un risque de change différent de celui associé à la devise dans laquelle ils sont libellés. Les actifs et les passifs libellés en devises et excédant 0,1 % de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime se détaillent comme suit :

	2022		2021	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
	\$	\$	\$	\$
Dollars américains	1 810 261	2 342	1 957 684	1 779
Euros	163 509	364	179 697	
Dollars hongkongais	81 460		33 400	
Yens	52 502		100 380	
Livres sterling	33 278	119	78 313	
Francs suisses	22 879		22 650	
Wons coréens	22 296		14 736	
Couronnes danoises	14 843		16 061	
Reales brésiliens	14 161			
Couronnes norvégiennes	5 061		9 570	
Dollars australiens	1 266			
Couronnes suédoises			6 694	
Dollars singapouriens		89	4 961	
	2 221 516	2 914	2 424 146	1 779

Le Régime peut conclure, sans toutefois appliquer la comptabilité de couverture, des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel il est exposé, en vertu desquels il est tenu de vendre et d'acheter des montants précis de devises à des taux de change déterminés à l'avance. Le tableau de la note 4 présente les engagements sur contrats de change et contrats à terme existants au 31 décembre 2022.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2022, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % (5 % au 31 décembre 2021) par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait diminué ou augmenté d'environ 110,9 M\$ (121,1 M\$ au 31 décembre 2021), et ce, sans égard aux contrats de change et aux contrats à terme présentés à la note 4. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important;

– Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des variations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres du marché monétaire et en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (1 % au 31 décembre 2021), la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variables restant constantes, le portefeuille obligataire (obligations et autres titres de dette, obligations financées au moyen de mises en pension assorties de conventions de rachat et contrats à terme sur indice obligataire) aurait diminué ou augmenté d'environ 12,8 % (13,6 % au 31 décembre 2021), soit d'environ 178,4 M\$ (272,6 M\$ au 31 décembre 2021) et, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. La sensibilité du portefeuille obligataire aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Les placements en titres du marché monétaire représentent 3,2 % de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2022 (2,6 % au 31 décembre 2021) et ils sont peu touchés par les variations des taux d'intérêt compte tenu de leur échéance rapprochée.

Le Régime peut utiliser des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt;

– Autre risque de prix :

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des variations des cours des marchés, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2022, si les cours des bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 % (10 % au 31 décembre 2021), toutes les autres variables restant constantes, le portefeuille d'actions (actions, fonds d'actions et contrats à terme sur indices boursiers) aurait augmenté ou diminué d'environ 166 M\$ (189 M\$ au 31 décembre 2021) et, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important. Certaines parts de fonds communs de placement et certains autres investissements exposent également indirectement le Régime à l'autre risque de prix.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec le Régime. La valeur comptable des actifs financiers, exception faite des actions et des parts de fonds communs de placement et autres investissements, représente l'exposition directe maximale du Régime au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif à ces actifs financiers, exception faite des obligations et autres titres de dette, est considéré comme négligeable.

Les titres du marché monétaire doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage d'obligations de pays émergents et d'obligations de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

La politique de placement du Régime prévoit qu'un minimum de 80 % des placements en obligations d'ex-pays émergents soit effectué dans des entités ayant une cote de crédit supérieure ou égale à BBB.

Risque de liquidité

La liquidité s'entend de la capacité du Régime de respecter ses engagements financiers sans enregistrer des pertes considérables. Ainsi, le risque de liquidité découle des difficultés ou de l'incapacité du Régime à honorer ses engagements en temps opportun et à des coûts raisonnables.

Le Régime investit la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. Au 31 décembre 2022, 29,5 % de l'actif net disponible pour le service des prestations (24,2 % au 31 décembre 2021) pouvait être considéré comme étant peu liquide (placements immobiliers, fonds et fonds de fonds de couverture, placements privés, placements en infrastructures et autres titres de dette) et, en supposant des conditions de marché normales, 70,5 % de cet actif (75,8 % en 2021) pouvait être considéré comme liquide, soit 3,2 G\$ (3,9 G\$ en 2021). Cette somme couvre largement les obligations courantes du Régime.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent le principal engagement financier du Régime. Les passifs inclus dans l'actif net disponible pour le service des prestations ont une échéance de moins de trois mois.

14 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le Régime définit son capital comme étant l'excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite.

Les objectifs du Régime en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 13), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquiescer ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Le Régime est soumis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec) qui exige qu'un régime de retraite dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer les situations de capitalisation et de solvabilité du régime de retraite au moins tous les trois ans.

Le Régime pourrait être appelé à prendre des mesures pour combler les déficits de capitalisation, le cas échéant, en exigeant que le promoteur et les participants versent des cotisations d'équilibre.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 mai 2022 et a été déposée auprès de Retraite Québec en février 2023. La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2024 et sera déposée au plus tard le 30 septembre 2025.

À compter du 1^{er} janvier 2018, étant donné l'adoption de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire (« Loi RRSU »), la cotisation d'exercice est partagée dans une proportion de 45 % pour les participants actifs et de 55 % pour le promoteur, tandis que les cotisations d'équilibre sont partagées à part égales. De plus, une cotisation de stabilisation de 10 % des cotisations d'exercice sans marge pour écarts défavorables est versée au Régime et est partagée dans une proportion de 45 % pour les participants et de 55 % pour le promoteur.

Le coût total du Régime en date de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 est de 20,7 %. Le coût total du Régime en date de l'évaluation actuarielle au 31 mai 2022 est de 20,8 % et sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2023. Le partage entre les participants actifs et le promoteur reflète une suspension des cotisations du promoteur au cours des années 1998 à 2002 (inclusivement).

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

14 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Ces suspensions de cotisations du promoteur (une suspension totale pour les années 1998 à 2000 et une suspension partielle pour 2001 et 2002) ont été possibles en échange d'une hausse de cotisations futures. Ainsi, le promoteur continuera de verser des cotisations supérieures à celles des participants jusqu'à ce que les cotisations excédentaires correspondent, en valeur, auxdites suspensions. Une fois le remboursement complété, le partage de ces cotisations devra être convenu de nouveau.

Les cotisations des participants actifs versées en 2022 sont demeurées au même niveau qu'en 2021 et correspondent à 8,55 % de leur salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles de Retraite Québec plus 11,05 % du salaire en excédent (soit en moyenne 9,46 % des salaires en 2021 et 2022). Aux fins de la détermination des cotisations des participants, le salaire est limité au salaire générant la cotisation maximale en vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu, soit 214 919 \$ en 2022 et 204 226 \$ en 2021.

La cotisation du promoteur correspond à 11,43 % des salaires pour les années 2022 et 2021. Aux fins de la détermination de la cotisation du promoteur, le salaire est limité au salaire générant le crédit de rente maximal en vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu, soit 191 307 \$ en 2022 et 181 552 \$ en 2021.

Les cotisations de 2021 et 2022 incluent une cotisation d'équilibre et une marge de prudence de 0,19 % des salaires et une cotisation de stabilisation de 1,85 % des salaires.

	Participants actifs %	Promoteur %	Total %
Cotisations de 2022			
Cotisation d'exercice	8,30	10,15	18,45
Cotisation d'équilibre et marge de prudence	0,13	0,06	0,19
Cotisation de stabilisation	0,83	1,02	1,85
Cotisation pour droits résiduels	0,20	0,20	0,40
Cotisations totales	<u>9,46</u>	<u>11,43</u>	<u>20,89</u>
	Participants actifs %	Promoteur %	Total %
Cotisations de 2021			
Cotisation d'exercice	8,30	10,15	18,45
Cotisation d'équilibre et marge de prudence	0,13	0,06	0,19
Cotisation de stabilisation	0,83	1,02	1,85
Cotisation pour droits résiduels	0,20	0,20	0,40
Cotisations totales	<u>9,46</u>	<u>11,43</u>	<u>20,89</u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

14 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Au 31 mai 2022, à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle auprès de Retraite Québec, le Régime avait un surplus actuariel de 1,56 M\$ selon l'approche de capitalisation et un déficit actuariel de 535 M\$ selon l'approche de solvabilité. La valeur actuarielle des actifs du Régime a été établie à 4 589 M\$, alors que la valeur actuarielle des passifs du Régime (soit les obligations au titre des prestations de retraite) a été établie à 4 270 M\$ selon l'approche de capitalisation. Au 31 mai 2022, la valeur de la réserve s'élève à 317,48 M\$ selon l'approche de capitalisation. Aucune cotisation d'équilibre n'est requise depuis le 1^{er} janvier 2020, puisque le Régime n'était pas en situation déficitaire lors de la dernière évaluation actuarielle.

Les soldes de 4 349,5 M\$ au 31 décembre 2022 et de 4 280,5 M\$ au 31 décembre 2021 présentés à l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite sont obtenus à partir d'une projection des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 mai 2022 et au 31 décembre 2019, respectivement. La valeur actuarielle des actifs du Régime servant à déterminer la situation financière selon les approches de capitalisation et de solvabilité est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle des passifs du Régime et des cotisations d'exercice selon l'approche de capitalisation est calculée en utilisant la méthode de répartition des prestations. La valeur actuarielle des passifs selon l'approche de solvabilité est calculée en utilisant la méthode du coût des prestations accumulées.

15 - ENGAGEMENTS

Le Régime s'est engagé à investir dans des placements privés, des placements immobiliers et des placements en infrastructures des sommes dont le règlement se fera au cours des prochains exercices, et ce, conformément aux modalités prévues dans les notices d'offres. Au 31 décembre 2022, les engagements d'investissement dans les placements privés, les placements immobiliers et les placements en infrastructures s'élèvent à 544 M\$.